

Le Département facilite la mobilité des jeunes nordistes en situation de handicap



Dès la rentrée 2017, grâce au nouveau règlement, les 3700 jeunes en situation de handicap pourront choisir le transport le plus adapté, leur permettant ainsi plus de liberté et d'autonomie.

Conditions d'attribution

- être élève/ étudiant **reconnu en situation de handicap** par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;
- être **domicilié dans le Nord** ;
- être scolarisé dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat d'association avec l'Education nationale.

Des solutions adaptées pour mes déplacements scolaires



Je me déplace seul dans les transports
→ **remboursement intégral**
de l'abonnement mensuel/annuel ;



J'ai besoin d'être accompagné(e)
→ **remboursement**
de l'accompagnant **sous conditions** * ;



Je me déplace en famille
→ remboursement sur la base
d'un **tarif kilométrique** ;



Je ne suis pas en capacité d'utiliser les transports en commun
→ le Département met à disposition un **véhicule léger** *.

Conditions d'attribution

Votre première inscription est à formuler auprès du Département du Nord.



ÉTAPE 1

Je formule ma demande, de préférence avant les vacances scolaires d'été, via :

- le formulaire papier dédié
- sur le site d'inscription en ligne transportsscolaire@lenord.fr (pour les collégiens et lycéens uniquement)

⚠ Il est recommandé de faire sa demande avant les vacances scolaires d'été.



ÉTAPE 2

Mon dossier est validé par l'établissement scolaire qui le transmet au Département.



ÉTAPE 3

Instruction du dossier par les services départementaux qui reprendront contact avec vous.

Renseignements complémentaires :



03 59 73 67 40



lenord.fr/contacteznous

Vidéo en ligne : lenord.fr/transport-handicap

Par courrier postal ou sur place :

Hôtel du Département
51 Rue Gustave-Delory
59047 LILLE Cedex

Horaires et accueil du lundi au vendredi
8h30 / 12h30 et 14h / 17h.

Nord
le Département